

# LIEUTENANT

## 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE



Catégorie : **B**



### Recrutement

**50%** minimum des postes par concours externe (niveau Bac+2)  
**50%** (au maximum) des postes par concours interne :

Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, de leurs établissements publics, de l'hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisations internationale intergouvernementale, comptant au moins **4 ans** de services publics au 1er janvier de l'année du concours, et titulaires d'une qualification équivalente à celle de l'emploi opérationnel d'équipier.



### Avancement

**Examen professionnel (75% au moins)** pour les lieutenants de 2e classe ayant au moins atteint, au 1er janvier, le 6<sup>e</sup> échelon et justifiant de 3 ans de services effectifs dans le grade.

**Avancement au choix** est ouvert à **25%** des lieutenants de 2e classe avec 5 ans de services effectifs dans le grade et 1 an d'ancienneté dans le 8<sup>e</sup> échelon au 1er janvier du tableau d'avancement.



### Concours

#### CONCOURS EXTERNE

##### Admissibilité :

1 Note de synthèse (3h – coeff.2) et un QCM de droit public, questions européennes, finances publiques, gestion des risques, etc (2h – coeff.2)

##### Epreuves physiques et sportives (6 épreuves)

Natation (50 m nage libre), endurance cardio respiratoire (**Luc Léger, Coeff. 2**), endurance musculaire de la ceinture dorso-abdominale (gainage), endurance musculaire membres supérieurs, souplesse, endurance des membres inférieurs (**Killy, Coeff.2**)

##### Admission :

##### Entretien (25 min – coeff.4)

Exposé du candidat sur les raisons de sa candidature (5 min) puis exposé sur un sujet d'actualité tiré au sort (20 min).

#### CONCOURS INTERNE

##### Admissibilité :

Note administrative sur un cas concret (4h – coeff.2) et un QCM de culture générale, sur la sécurité civile, la gestion des risques (1h30 – coeff.1)

##### Admission :

##### Entretien (20 min – coeff.4)

Présentation du candidat et de son expérience professionnelle, des compétences acquises (5 min) puis conversation avec le jury avec mise en situation professionnelle (15 min).



### Examen Pro

**Admissibilité (3h – coeff.2)** : rédaction d'une note administrative portant sur un cas concret opérationnel.

**L'épreuve d'admission (20 min – coeff.3)** : Selon les mêmes conditions que l'examen professionnel de lieutenant de 2e classe.





# LIEUTENANT

## 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE



Catégorie : **B**

### Stage et titularisation

Dès leur recrutement, les stagiaires reçoivent une formation à l'ENSOSP. Ceux qui n'avaient pas auparavant la qualité de sapeur-pompier professionnel ne peuvent se voir confier des missions à caractère opérationnel avant d'avoir suivi la formation d'intégration et de professionnalisation. Toutefois, les stagiaires peuvent, compte tenu de leurs qualifications antérieures et selon les modalités fixées par arrêté du ministre de l'intérieur, être autorisés à participer à des missions opérationnelles et être dispensés de suivre des formations correspondant aux qualifications déjà acquises. A l'issue du stage, les stagiaires qui

ont satisfait aux épreuves de contrôle des connaissances sont titularisés par arrêté conjoint du préfet et du président du CASDIS. Les autres stagiaires peuvent, sur décision de ces mêmes autorités, être autorisés à effectuer un stage complémentaire d'une durée maximale de **9 mois**. Si le stage complémentaire a été jugé satisfaisant, les intéressés sont titularisés. Lorsque la titularisation n'est pas prononcée, le stagiaire est soit licencié, soit, s'il avait auparavant la qualité de fonctionnaire, réintégré dans son cadre d'emplois, corps ou emploi d'origine.

*Les candidats recrutés par concours sont nommés lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe stagiaires, pour une durée d'1 an, par l'autorité territoriale.*

### Formation

Chef de groupe

### Rémunération

| Ech | IB (IM)<br>01.01.2024 | CUA* |
|-----|-----------------------|------|
| 1   | 401 (376)             | 1    |
| 2   | 415 (377)             | 1    |
| 3   | 429 (384)             | 2    |
| 4   | 444 (395)             | 2    |
| 5   | 458 (406)             | 2    |
| 6   | 480 (421)             | 2    |
| 7   | 506 (441)             | 3    |
| 8   | 528 (457)             | 3    |
| 9   | 542 (466)             | 3    |
| 10  | 567 (485)             | 3    |
| 11  | 599 (509)             | 4    |
| 12  | 638 (539)             |      |

\* CUA : cadence unique d'avancement

### Fonctions principales

Chef de salle ops  
Officier expert  
Chef de centre  
Chef de service

|  | Taux % |
|--|--------|
| Officier de garde  | 16     |
| Chef de groupe / Chef de salle opérationnelle / Chef de bureau     | 19     |
| Adjoint au chef de CIS / Officier expert / Adjoint chef de service | 20     |
| Chef de CIS / Chef de service / Adjoint au chef de groupement      | 22     |

Rappel : valeur du point d'indice 4.9228€/mois